

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Indice des prix à la consommation (IPC)

---

*Type d'opportunité* : reconduite d'enquête existante

*Périodicité* : Mensuelle

*Demandeur* : Insee

Lors de sa réunion du 11 juin 2025, la commission Démographie et questions sociales a examiné l'**Enquête sur l'Indice des prix à la consommation (IPC)** réalisée par collecte directe dans les points de vente, sur Internet ou par transmission de données à l'Insee.

#### Objectifs :

L'indice des prix à la consommation (IPC) et l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) permettent de mesurer l'inflation en estimant, entre deux périodes, la variation moyenne des prix des biens et des services consommés par les ménages.

#### Contexte :

Depuis sa création, l'indice des prix à la consommation a régulièrement changé de base. Ainsi, en janvier 2026, entrera en vigueur une nouvelle base qui constitue la 9e génération d'indice. Ce changement s'accompagne d'un changement de nomenclature prévu au plan international, d'un changement de l'échantillon des unités urbaines dans lesquelles les prix sont collectés dans les points de vente physiques par les enquêteurs de l'Insee et d'un accroissement de la collecte de prix sur Internet.

#### Les principaux thèmes abordés :

-prix des biens et des services consommés par les ménages sur le territoire

#### Champ, méthode et diffusion

-L'échantillon mensuel est de 140 000 prix relevés sur le terrain, 500 000 prix relevés par internet et environ 80 millions de prix de produits transmis via, les données de caisse par les enseignes.

-Le champ géographique est la France entière (France métropolitaine et 5 DOM).

-La collecte de données est réalisée selon 5 modes : sur le terrain, par internet, par transmission des données de ventes dans la grande distribution et les pharmacies, par courrier électronique et par téléphone. L'IPC utilise également les données administratives

lorsqu'elles sont disponibles dans les délais requis. A ces sources s'ajoute l'enquête Loyers et charges qui permet de mesurer l'évolution du prix des loyers.

-La diffusion des résultats nationaux se fait par la publication bimensuelle des bulletins d'Informations Rapides. Dans les DOM, ils sont publiés tous les mois dans la collection Insee Flash. L'indice mensuel définitif est diffusé le 15 du mois suivant la collecte. Outre ces publications, les données produites par l'IPC et l'IPCH sont utilisées par de nombreux organismes : gouvernement, Banque de France, Banque centrale européenne, les comptes nationaux utilisent les données pour déflater la consommation des ménages à un niveau détaillé. Elles sont aussi utilisées pour le calcul de la revalorisation du SMIC, des retraites, des loyers (intermédiaire de calcul de l'indice de référence des loyers), de minima sociaux etc.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet **un avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour 2026-2030.